



Québec, le 12 avril 2018

Monsieur Robert Rowan
Village des aînés de la Vallée de la Gatineau
346, route 105
Case postale 35
Kazabazua (Québec) J0X 1Z0

Objet : Programme AccèsLogis Québec – Remise Gracieuse
Projet Village des aînés de la vallée de la Gatineau
N/RÉF. : ACL-00670

Monsieur,

La Société d'habitation du Québec (SHQ) a reçu votre demande d'abandon du projet ACL-00670 – projet Village des aînés de la vallée de la Gatineau. La résolution 5-3 / 26-11-2017 datée du 22 janvier 2018 prise par le conseil d'administration confirme la décision de votre organisme.

La SHQ a procédé au remboursement des dépenses autorisées pour le projet. La somme remboursée par la SHQ s'élève à 67 396,02 \$ soit 196,21 \$ d'intérêts cumulés et 67 199,81 \$ de capital emprunté. La marge de crédit qui vous avait été autorisée à la Caisse Desjardins Gracefield, n° de compte [REDACTED] folio [REDACTED] devra être fermée par votre organisme en date du 5 avril 2018.

art. 23, 24

Par ailleurs, nous vous demandons de faire parvenir les remboursements de taxes pour les dépenses autorisées par la SHQ dans ce projet. Selon la demande d'aide financière fournie par votre organisme les remboursements de taxes attendus sont de 2 396,63 \$ pour la TPS et de 5 991,43 \$ pour la TVQ. Lors de la réception de vos remboursements, veuillez faire parvenir un chèque au montant de 8 388,06 \$ à l'ordre de la Société d'habitation du Québec à l'attention de monsieur Choualio Koné. Dans le cas où le remboursement de taxes serait différent de celui prévu, nous en aviser dès que possible et nous ajusterons les montants en souffrance.

... 2

Pour tout renseignement additionnel, nous vous invitons à communiquer avec monsieur Choualio Koné par courriel à choualio.kone@shq.gouv.qc.ca ou par téléphone au 1 800 463-4315 poste 1225.

Veuillez accepter, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Le directeur



c. c. M^{mes} Annie Grégoire, SHQ
Nadine Montreuil, Desjardins Entreprises–Outaouais
M. Choualio Koné, SHQ

